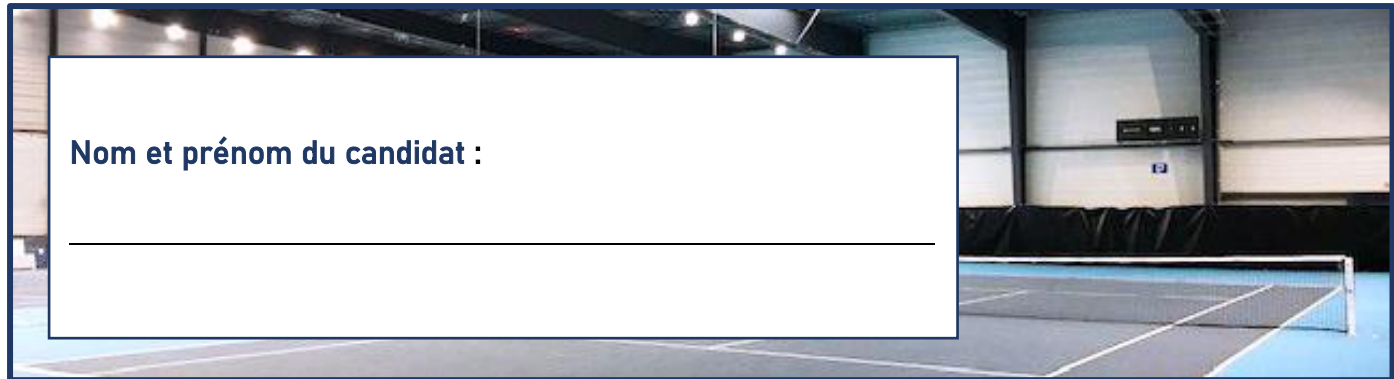


Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 93131091613

Numéro de SIRET : 782 912 414 00052



DOSSIER D'INSCRIPTION DEJEPS – Moniteur de tennis

2024-2025

Dossier complet à retourner uniquement par écrit, accompagné des pièces obligatoires et d'un chèque de 100 € (Frais de dossier)

Jusqu'au Vendredi 12 Juillet 2024 pour les tests de sélection le Mardi 16 Juillet 2024

Et jusqu'au lundi 19 Août 2024 pour les tests de sélection le vendredi 23 Août 2024 à :

Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis – Centre de formation
1175 Chemin des Cruyes
13090 Aix en Provence

ETAT CIVIL

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ville de naissance :

Nationalité : Française Autre (à préciser)

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de sécurité sociale :

Numéro de licence FFT :

PHOTO

SITUATION A L'ENTREE EN FORMATION

Diplôme le plus élevé obtenu :

Autres diplômes d'Etat obtenus dans le domaine de l'encadrement physique et sportif *

.....

J AT1

JAT2

Titulaire du CQP Assistant Moniteur de Tennis

Titulaire du CQP Educateur de Tennis

* Le (la) candidat(e) doit joindre les différents documents attestant de ses qualifications. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce livret. Elle garantit un droit d'accès et de rectification.

SITUATION SOCIO-PROFESSIONNELLE

Précisez votre situation actuelle :

- J'exerce une activité professionnelle
- Je suis demandeur(se) d'emploi
- Je suis étudiant(e)
- Je bénéficie d'un contrat d'insertion en alternance
- Je n'ai aucun statut particulier

Vous êtes salarié(e)

Quelle est votre profession ?

Quel est votre statut ?

- Travailleur(se) indépendant(e)
- Intérimaire
- Salarié(e) du secteur privé
- Salarié(e) du secteur public

Si vous êtes salarié(e) du secteur privé, précisez le type de contrat et le temps de travail :

- CDI
- CDD
- Travail à temps plein
- Travail à temps partiel

Indiquez ci-dessous les coordonnées de votre employeur en cas de prise en charge de la formation par celui-ci :

Nom de votre employeur :

Adresse de votre employeur :

.....

Code Postal : Ville :

Vous êtes demandeur(se) d'emploi

Date d'inscription à Pôle emploi :

Adresse de votre agence Pôle emploi :

Code postal : Ville :

INFORMATIONS PRATIQUES

A retenir :

- Dates de clôture des inscriptions : Vendredi 12 Juillet 2024 / Lundi 19 Août 2024
- Dates des tests de sélection : Mardi 16 Juillet 2024 / Vendredi 23 Août 2024
- Positionnement et réunion en visio informative sur le déroulement de formation concernant le responsable de la structure d'accueil et le stagiaire : **Nous vous donnerons les dates ultérieurement**
- Lieu : Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis à Aix en Provence
- Dates de la formation :
 - Début : Lundi 26 Août 2024
 - Fin : Vendredi 27 Juin 2025
- Durée de la formation
 - En centre : 700 heures
 - En structure d'accueil : Minimum 500 heures
 - En actions complémentaires avec l'Equipe Technique Régionale : 30 heures

Information sur le contrat d'apprentissage : Cf Guide fin de dossier

Contacts :

- Pour tous renseignements concernant le suivi administratif et Financier :
Victoria Ticarro Tel : 06.80.59.93.75 Mail : victoria.ticarro@fft.fr
Emilie Roblot Tel : 06.80.59.93.75 Mail : emilie.vinh@fft.fr
- Pour tous renseignements pédagogiques : Guillaume Berth
Tel : 07.87.28.68.19 Mail : guillaume.berth@fft.fr
- Site internet Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis :
www.ligue.LaLigue.fr/paca

COUT DE LA FORMATION

Durée totale de la formation : 730 heures.

Le coût pédagogique est de 10 100€ à régler à la Fédération Française de Tennis

Le principe d'alternance ouvre droit pour le candidat à la prise en charge éventuelle partielle ou totale des coûts pédagogiques de la formation et des frais annexes (transport, restauration et hébergement). Les démarches administratives sont à entreprendre par le club futur employeur et le candidat dès que possible et impérativement avant l'entrée en formation auprès des organismes financeurs :

L'Institut de Formation du Tennis - CFA FFT	- Contrat d'Apprentissage pour les moins de 30 ans. Aide financière de l'ANS Apprentissage contacter la DRAJES ou DDCS concernées. https://www.ac-aix-marseille.fr/organisation-de-la-drajes-122128
AFDAS www.afdas.com sport@afdas.com Entreprises : 01.44.78.34.56 Salariés : 01.44.78.34.23 Marseille : 04 91 99 41 98	- Contrat de Professionnalisation pour les – 26 ans ou + 26 ans inscrits à Pôle Emploi. - Plan de développement des compétences avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel. - Compte Personnel de Formation ou CPF de Transition.
Pôle Emploi et AFDAS	- Contrat Unique d'Insertion
Autres	

Financement personnel :

Je soussigné(e).....candidat(e) à la formation DEJEPS Tennis m'engage :

- A régler la différence entre le coût pédagogique de la formation et les sommes obtenues par les organismes financeurs.
- A régler la totalité des coûts de formation pédagogiques en l'absence d'attestation de prise en charge (employeur, OPCO, ...).Des prélèvements mensuels pourront être mis en place.

Date et signature du (de la) candidat(e)

DEMANDE D'ALLEGEMENT

Vous pouvez bénéficier d'un allègement de formation si vous justifiez de compétences équivalentes à une ou plusieurs UC.

Les demandes d'allègement sur le plan individuel de formation seront étudiées lors du positionnement préalable à l'entrée en formation.

Cet allègement ne vous dispense pas de la certification de la ou des UC correspondantes.

Nom :

Prénom :

Sollicitation d'un allègement de formation

OUI

NON

UNITÉ CAPITALISABLE	INTITULÉ - PROGRAMME	ALLÈGEMENT DEMANDÉ (Précisez OUI ou NON)
UC1	Être capable de concevoir un projet d'action OTI 11 EC d'analyser les enjeux du contexte professionnel. OTI 12 EC de formaliser les éléments d'un projet d'action. OTI 13 EC de définir les moyens nécessaires à la mise en œuvre d'un projet d'action.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
UC2	Être capable de coordonner la mise en œuvre d'un projet d'action OTI 21 EC d'animer une équipe de travail. OTI 22 EC de promouvoir les actions programmées. OTI 23 EC de mettre en œuvre des programmes d'action. OTI 24 EC de participer à la démarche qualité.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
UC3	Être capable de conduire une démarche de perfectionnement sportif en tennis OTI 31 EC de conduire une démarche d'enseignement. OTI 32 EC de conduire une démarche d'entraînement. OTI 33 EC de conduire des actions de formation. OTI 34 EC de maîtriser les éléments technicotactiques du tennis.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
UC4	Être capable d'encadrer la discipline tennis en sécurité OTI 41 EC de réaliser les gestes professionnels nécessaires à la sécurité des pratiquants. OTI 42 EC d'assurer la sécurité des pratiquants et des tiers. OTI 43 EC d'assurer la sécurité des pratiquants & tiers lors de tournées ou déplacements.	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

En vue du positionnement, je joins à cette demande tous les justificatifs nécessaires.

Signature du (de la) candidat(e)

EQUIVALENCE ET VAE

Equivalence auprès des services de l'Etat (DRJCS)

Vous êtes titulaire :

Vous obtenez
de droit le (les)

<input type="checkbox"/> De la partie spécifique de BEES 1 ^{er} degré option Tennis d'action	UC3 et UC4
<input type="checkbox"/> Du CQP – Educateur de Tennis	UC4

VAE auprès des services de l'Etat (DRJCS)

Avez-vous engagé une demande de Validation d'Acquis de l'Expérience ? OUI NON

Avez-vous l'attestation de recevabilité ? OUI NON

Signature du (de la) candidat(e)

Si vous êtes en situation de handicap : une mesure de compensation est possible, contactez votre référente Handicap : Madame Aurélie SCIARA - aurelie.sciara@fft.fr

Mobilité Internationale : votre référent Mobilité : Monsieur Gautier Rigaut - 01 47 43 29 69 - grigaut@fft.fr

PIECES JUSTIFICATIVES

Documents à fournir	<input checked="" type="checkbox"/>
Être âgé(e) de 18 ans le jour des épreuves certificatives. Photocopie de la carte d'identité recto/verso en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Pour les Français de moins de 25 ans, joindre une copie de l'attestation de recensement et de l'appel de préparation à la Défense.	<input type="checkbox"/>
Attestation de formation aux premiers secours civique niveau 1 (PSC1) ou: – Attestation de formation aux premiers secours (AFPS). – Premiers secours en équipe de niveau 1 (PSE1) ou de niveau 2 en cours de validité. – Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence (AFGSU) de niveau 1 ou 2 en cours de validité. – Certificat de sauveteur secouriste du travail (SST) en cours de validité.	<input type="checkbox"/>
1 chèque de 100€ à l'ordre de la Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Tennis	<input type="checkbox"/>
1 photos d'identité (avec votre nom au dos)	<input type="checkbox"/>
Copie de vos diplômes Fédéraux et/ou d'Etat en vue d'équivalence ou d'allègement	<input type="checkbox"/>
Copie du diplôme et de la carte professionnelle du tuteur en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Joindre l'original (la photocopie de la Licence n'est pas recevable) de l'attestation de niveau de jeu équivalent ou supérieur à 15/2 du classement Fédéral de la FFT, vérifiée et délivrée par le Directeur Technique National. Le candidat doit être ou avoir été classé 15/2 au minimum ou accéder à ce classement au regard de ses résultats de la saison en cours à la date de l'entrée en formation.	<input type="checkbox"/>
Attestation d'assuré(e) social en cours de validité	<input type="checkbox"/>
Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis) datant de moins de 3 mois à la date des tests de sélection	<input type="checkbox"/>
Annexe 1	
Attestation d'engagement de l'employeur	<input type="checkbox"/>
Annexe 2	
Attestation d'engagement du tuteur pédagogique ou maître d'apprentissage	<input type="checkbox"/>
Annexe 3	
Déclaration d'engagement et d'honorabilité	<input type="checkbox"/>
Annexe 4	
Joindre une attestation d'expérience d'enseignement du tennis d'au moins quatre-vingt-dix heures sur une saison sportive délivrée par le DTN ou son représentant CTR Coordonnateur – Ou joindre une copie du CQP Assistant Moniteur de Tennis. – Ou joindre une copie du CQP Educateur de Tennis.	<input type="checkbox"/>
Annexe 5	
Curriculum vitae et lettre de motivation	<input type="checkbox"/>

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETE ET ENTRAINE
LA NON INSCRIPTION AUX TESTS D'ENTREE**

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Tennis – 1175 chemin des Cruyes 13090 Aix-en-Provence –

Numéro de déclaration d'activité : 93131091613 Numéro SIRET : 782 912 414 00052
Tél : +33 (0) 4 42 28 19 40 – ligue.paca@fft.fr – www.ligue.La Ligue.fr/paca

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné(e) Docteur en Médecine,

Certifie avoir examiné en date du

Mme / Mr

Née le :

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques et sportives concernées par son activité professionnelle (tennis).

Fait à

le

Signature et cachet du Médecin (obligatoire) :

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR

Annexe 2

La formation du DEJEPS mention Tennis est une formation professionnelle en alternance. Elle dure 12 mois. Le candidat doit être salarié pendant au moins la totalité de la durée de formation du 26/08/2024 au 25/08/2025.

Je soussigné(e) :en qualité de Président(e),

Téléphone :Mail :

Atteste que le Stagiaire :

Nom / Prénom :

Effectuera sa formation DEJEPS Tennis par alternance au sein du club :

Financement de la formation (CFA, AFDAS, Pôle emploi, ...)

Plusieurs dispositifs permettent la prise en charge des coûts pédagogiques des heures de formation du (de la) stagiaire (700H) et du (de la) tuteur(trice) (XXH), voire éventuellement des frais annexes (hébergement, restauration, transport).

- Contrat d'apprentissage pour les candidats(es) de moins de 30 ans (CFA).
- Contrat de professionnalisation pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (AFDAS + Pôle Emploi).
- Contrat unique d'insertion pour les candidats(es) inscrits(es) à Pôle Emploi (Pôle Emploi + AFDAS).
- Compte personnel de formation ou CPF de transition (AFDAS).
- Plan de développement des compétences (AFDAS) avec un cofinancement possible des actions du plan conventionnel.
- Financement personnel sur les fonds propres du(de la) stagiaire ne bénéficiant pas de dispositif de prise en charge.
- Autre :

Vous vous engagez :

- ✓ À entreprendre avec le(la) candidat(e) les démarches administratives nécessaires à la prise en charge des coûts pédagogiques de la formation du(de la) stagiaire (10 100€) et de la formation du(de la) tuteur(trice) ou maître d'apprentissage (XX€), impérativement au plus tard avant le 1er jour de formation et si possible au plus tôt deux mois avant le démarrage de la formation. En l'absence d'accord, les coûts pédagogiques seront automatiquement à la charge du(de la) candidat(e).
- ✓ À libérer votre stagiaire salarié(e) pour venir se former SUR LE TEMPS DE FORMATION. Il(elle) n'est pas autorisé(e) à travailler dans son club les jours de formation
- ✓ À rémunérer et dégager sur le temps de travail du(de la) tuteur(trice) ou maître d'apprentissage (Article L6223-7 du code du travail) les disponibilités nécessaires à sa formation (21 heures), à l'accompagnement de l'apprenti(e) dans le club et aux relations avec le centre de formation (minimum 39 heures).
- ✓ À soutenir le(la) candidat(e) dans la conception et la coordination d'un projet d'actions au sein de votre club.
- ✓ À confier au(à la) candidat(e) de l'enseignement auprès de tous les publics (jeunes, adolescents et adultes impérativement)
- ✓ À lui confier une action d'encadrement auprès d'un CQP-AMT ou CQP-ET de votre club ou d'un club voisin.
- ✓ À accompagner le(la) candidat(e) dans la conduite de trois actions de développement dans votre club.
- ✓ À confier au moins deux séances d'entraînement hebdomadaire (1h individuelle + 1h30 collective) auprès d'un(e) jeune compétiteur(trice) de moins de 18 ans classé(e) en 3ème série. Ce(tte) compétiteur(trice) devra se rendre disponible pour venir au centre de formation le jour de la certification pour l'UC3.

Fait à :

Le

Signature et cachet de l'employeur

ATTESATION D'ENGAGEMENT DU TUTEUR PEDAGOGIQUE

Annexe 3

Le(la) tuteur(trice)/maître d'apprentissage doit obligatoirement être titulaire au minimum du BEES1 ou DEJEPS Tennis, justifier au moins de deux années d'expérience professionnelle et être impérativement salarié(e) de la structure d'alternance du(de la) stagiaire. Les clubs ne possédant pas un(e) salarié(e) titulaire du BE1 ou DEJEPS Tennis devront recruter un(e) enseignant(e) professionnel(le) de tennis (tuteur(trice)/maître d'apprentissage externe) avec un contrat de travail au minimum à durée déterminée de 18 mois maximum (mettre 1 an ou 18 mois, ou « au moins 1 an »).

Je soussigné(e) : en qualité d'enseignant(e)
professionnel(le) de tennis.

Fonction :

Mail : Portable :

Tuteur de (Nom/Prénom du stagiaire) :

M'engage :

À être tuteur(trice) ou maître d'apprentissage de Mr, Mme :

À suivre une formation de 14 à 28 heures maximum. Les coûts pédagogiques de la formation de maître d'apprentissage ou tuteur(trice) sont facturés à 15€/h et pourront être pris en charge par l'AFDAS.

CONTENU	DATE	LIEU	
Programme, référentiels, modalités outils, situations de réf.	A définir	Aix en Provence	20 H
Total des heures de formation			20 H
Financement possible AFDAS, coût pédagogique de la formation			300 €

À assurer 60 heures minimums d'accompagnement du (de la) stagiaire et de relations avec le centre de formation. Les coûts liés à l'exercice de la mission tutorale peuvent être financés par l'AFDAS à hauteur de 1380€ pour les stagiaires, uniquement si le(la) tuteur(trice) a suivi une formation à sa fonction de tuteur(trice) ou maître d'apprentissage. Cette aide est versée au club employeur.

- L'accueillir, l'intégrer au club, le(la) soutenir et l'aider à travailler en réseau.
- Observer, guider et évaluer ces progrès et le(la) préparer aux certifications.
- Lui apporter des conseils, des savoir-faire, des comportements.
- L'accompagner dans la réflexion de son projet d'actions UC1&2 et de performance UC3.
- Évaluer la pertinence et l'impact de son action de formation de cadres.

Fait à

Le

Signature du(de la) tuteur(trice)

Signature du Président(e)
De la structure d'alternance

Signature du Président(e)
De la structure externe

Article L6223-7 du code du travail : L'employeur permet au maître d'apprentissage de dégager sur son temps de travail les disponibilités nécessaires à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le centre de formation d'apprentis(es).

DECLARATION D'ENGAGEMENT ET D'HONORABILITE

Annexe 4

Je soussigné(e) :

- Reconnaiss avoir pris connaissance et accepte les modalités de sélection pour l'accès à la formation, les principes de déroulement de l'ensemble des sessions et les procédures d'évaluation des candidats.
- Déclare me présenter à l'intégralité des sessions de formation organisée(s) par l'Organisme de formation en cas de réussite aux tests de sélection.
- M'engage à respecter les prescriptions et directives de l'Organisme de formation pendant toute la durée du stage et à respecter le Règlement Intérieur de la Formation
- Déclare décharger l'Organisme de formation de toute responsabilité en cas de dommages matériels ou vol subi par les stagiaires (détérioration, destruction ou disparition d'un bien).

Atteste sur l'honneur remplir les conditions d'honorabilité visées à l'article L. 212-9 du code du sport et rappelées ci-dessous :

« 1.- Nul ne peut exercer les fonctions mentionnées au premier alinéa de l'article L. 212-1 à titre rémunéré ou bénévole, s'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour l'un des délits prévus : 1° Au paragraphe 2 de la section 1 du chapitre II du titre II du livre II du code pénal.

2) Au paragraphe 2 de la section 3 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

3) À la section 4 du chapitre II du titre II du livre II du même code.

4) À la section 1 du chapitre III du titre II du livre II du même code.

5) À la section 2 du chapitre V du titre II du livre II du même code.

6) À la section 5 du chapitre VII du titre II du livre II du même code.

7) Aux articles L. 3421-1 et L. 3421-4 du code de la santé publique.

8) Aux articles L. 232-25 à L. 232-29 du présent code.

II. - En outre, nul ne peut enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive auprès de mineurs s'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction de participer, à quelque titre que ce soit, à la direction et à l'encadrement d'institutions et d'organismes soumis aux dispositions législatives ou réglementaires relatives à la protection des mineurs accueillis en centre de vacances et de loisirs, ainsi que de groupements de jeunesse ou s'il a fait l'objet d'une mesure administrative de suspension de ces mêmes fonctions. »

- Autorise l'Organisme de formation, lors de ma présence sur les lieux de la formation, à prendre, utiliser et diffuser à titre gratuit et non exclusif des photographies et vidéos me représentant ainsi qu'à exploiter ces clichés en partie ou en totalité, à des fins professionnelles, pédagogiques, publicitaires ou informatives dans le cadre des formations sur les supports de communication (Site Internet, réseaux sociaux, journaux, plaquettes de communication, brochures d'information, flyers). Cette autorisation est consentie à titre gracieux et pour une durée de cinq ans exploités par la Ligue PACA de Tennis et l'Institut de Formation du tennis.
- Atteste* sur l'honneur être titulaire d'un titre de séjour en cours de validité et le cas échéant d'un titre de séjour l'autorisant à travailler en France dans l'hypothèse où il(elle) serait salarié(e).
- S'engage après le démarrage de la formation à procéder à la déclaration obligatoire d'éducateur sportif auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale : <https://eaps.sports.gouv.fr/>. Toute personne procédant à cette déclaration fera l'objet d'une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n° 2) auprès du Service du Casier Judiciaire National, conformément à l'article 776 du code de procédure pénale. Le fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles (FIJAS) sera également consulté conformément à l'article 706-53-7 du même code.

La loi rend passible d'amende et d'emprisonnement, quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

Fait à

Le

Signature du (de la) candidat(e)

* Pour le stagiaire ressortissant étranger, hors Union Européenne, hors Espace Économique Européen ou Confédération Suisse.

Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Tennis – 1175 chemin des Cruyes 13090 Aix-en-Provence –

Numéro de déclaration d'activité : 93131091613 Numéro SIRET : 782 912 414 00052

Tél : +33 (0) 4 42 28 19 40 – ligue.paca@fft.fr – www.ligue.La Ligue.fr/paca

ATTESTATION D'EXPERIENCE DE 90 HEURES D'ENSEIGNEMENT

Annexe 5

Je soussigné(e).....

candidat(e) à l'entrée en formation DEJEPS Tennis, justifie d'une expérience d'enseignement d'au moins 90 heures sur une saison sportive. J'indique la nature de l'expérience :

- Encadrement de groupes d'école de tennis.
- Encadrement de séances collectives d'entraînement.
- Assistance d'une personne titulaire au minimum du BE1 ou du DE.
- Autre(s) :

Dans les structures suivantes :.....

« JE CERTIFIE EXACTES LES DONNÉES CI-DESSOUS : »

STRUCTURE 1	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable
	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable
STRUCTURE 2	Nom et signature du responsable	Nom et signature du responsable

Joindre les éléments justificatifs complémentaires.

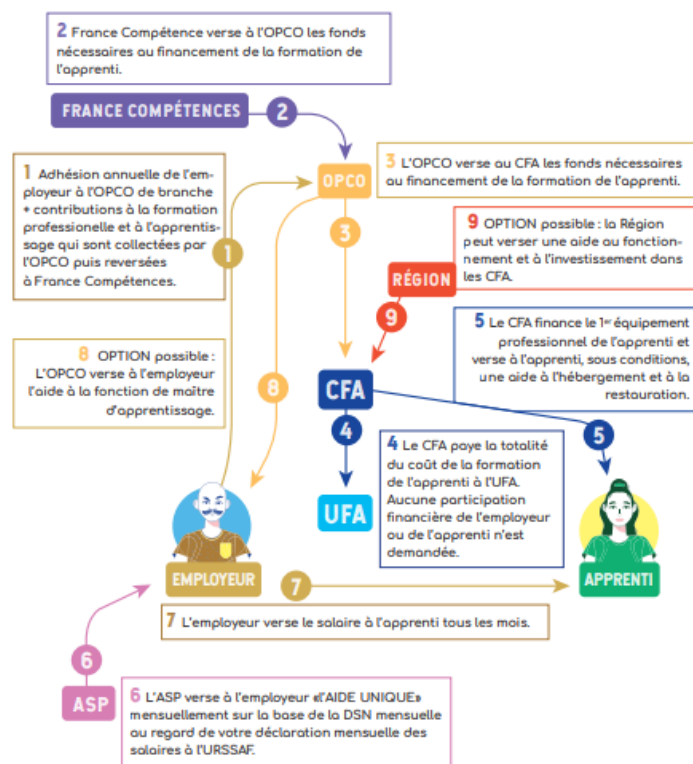
Fait à
Le

Signature du CTR coordonnateur d'une
Ligue de Tennis (représentant du DTN)

Hiérarchisation des diplômes professionnels




Schéma de financement du contrat d'apprentissage



Le contrat d'apprentissage est établi entre le CFA (La Fédération) – Le club d'accueil – le stagiaire.

Durée : 12 mois – 26 Août 2024 au 25 Août 2025

La création d'un contrat d'apprentissage quand votre stagiaire s'inscrit au Centre de formation de la Ligue PACA
c'est FACILE 

Avant l'entrée en formation :

- 1- La Ligue réceptionne le dossier d'inscription envoyé par le club ou le stagiaire.
(Courrier ou par mail à l'adresse : victoria.ticarro@fft.fr)
- 2- La stagiaire passe les tests d'entrée
- 3- La Ligue confirme l'entrée du stagiaire en formation au club d'accueil et au stagiaire
- 4- La Ligue organise une réunion d'informations pour les dirigeants du club et le futur tuteur
- 5- Le Centre de formation envoie la fiche préalable d'inscription au club d'accueil
- 6- Le club d'accueil renvoie la fiche préalable d'inscription au LIFT complétée
- 7- Le LIFT envoie le CERFA du contrat d'apprentissage au club d'accueil
- 8- Le club d'accueil renvoie le CERFA au LIFT signé et tamponné
- 9- Le LIFT renvoie au club le CERFA signé

Le contrat d'apprentissage entre le CFA (Fédé), le club d'accueil et le stagiaire est établi !



V9 janvier 2024

**FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE : COMBIEN ÇA COUTE ?**

L'aide de 6 000 € maximum accordée aux employeurs qui recrutent des alternants (apprentis et jeunes en contrat de professionnalisation) est prolongée en 2024.
Textes de loi et références : [Décret n° 2023-1354 du 29 décembre 2023 portant prolongation de l'aide aux employeurs d'apprentis et de salariés en contrat de professionnalisation](#)

ÂGE DE L'APPRENTI(E)	1ère année de contrat		2ème année de contrat	
	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €	% SMIC BRUT	Montant du salaire mensuel brut en €
18 à 20 ans	43%	759,78€	51%	901,13 €
21 à 25 ans	53%	936,47 €	61%	1077,82€
26 ans et plus	100%	1 766,92 €	100%	1 766,92€

* Calculé sur la base du SMIC mensuel brut qui s'élève à 1 766,92 € au 1^{er} janvier 2024 (pour 35 heures de travail hebdomadaire).

Les résultats présentés sont des estimations évaluées en fonction des planchers légaux (ils ne tiennent pas compte de dispositions conventionnelles plus favorables). Il faut également tenir compte de la situation antérieure de l'apprenti(e) avant la signature.

Simulation possible sur > www.alternance.emploi.gouv.fr

Sources sites Internet officiels :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2918>

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/aides-emploi-apprenti>

FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
Organisme de Formation FFT - L'Institut de Formation du Tennis (LIFT)
Siège : 2 Avenue G Bennett - 75016 Paris / Bureaux : 4, Place de la Porte Molitor – 75 016 Paris
Déclaration d'existence : 11752470375 / SIRET : 77567138100033 / Code APE : 926